

Paris, le 11 août 2010

## **Vivendi se félicite de la confirmation par le CIRDI de la sentence rendue en sa faveur en août 2007**

Dans une décision publiée le 10 août 2010, le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) a rejeté la demande d'annulation de l'Etat argentin de la sentence arbitrale rendue en faveur de Vivendi le 20 août 2007. Cette sentence avait établi que les autorités de la Province de Tucumán avaient porté atteinte aux droits de Vivendi et de sa filiale argentine, Compañía de Aguas del Aconquija (CAA), et que leurs actes contrevenaient aux dispositions du Traité franco-argentin pour la protection des investisseurs étrangers.

Le CIRDI avait accordé à Vivendi et sa filiale argentine des dommages-intérêts d'un montant de 105 millions de dollars américains plus intérêts et frais.

Vivendi se félicite de cette décision rendue en sa faveur, à l'issue d'un long contentieux, initié en 1997, relatif à un contrat de concession d'eau dans la Province de Tucumán. Le groupe attend maintenant qu'après 13 ans de contentieux, la République argentine applique la sentence et l'indemnise.

### **A propos de Vivendi**

*Vivendi est au cœur des univers des contenus, des plateformes et des réseaux interactifs.*

*Vivendi rassemble le numéro un mondial des jeux vidéo (Activision Blizzard), le numéro un mondial de la musique (Universal Music Group), le numéro un français des télécoms alternatifs (SFR), le numéro un marocain des télécoms (Groupe Maroc Telecom), le numéro un brésilien des télécoms alternatifs (GVT) et le numéro un français de la télévision payante (Groupe Canal+).*

*En 2009, Vivendi a réalisé un chiffre d'affaires de 27,1 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,6 milliards d'euros. Présent dans 77 pays, il compte environ 49 000 collaborateurs. [www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)*

### **Avertissement Important**

*Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site ([www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.*